



Saint-Pierre le 4 février 2009

**Monsieur Stéphane ARTANO  
Président du Conseil Territorial**

**SAINT-PIERRE**

Monsieur le Président,

Lors de la réunion du 16 décembre 2008, le Conseil Territorial a adopté à l'unanimité une délibération exonérant pour une durée de 6 mois les droits de douane, la taxe spéciale, l'octroi de mer et le droit de débarquement que supportent les piles rechargeables et leurs chargeurs.

Cette initiative, dont l'origine est à mettre au crédit de l'association « La Réserve », avait pour finalité de réduire la consommation de piles en favorisant la consommation de produits réutilisables.

Une campagne publicitaire pour sensibiliser la population sur ce sujet a été mise en place depuis fin 2008.

Or, tout dernièrement, des commerçants m'ont indiqué que les Services des Douanes n'appliqueraient pas les exonérations mentionnées dans la délibération que notre Assemblée a voté le 16 décembre dernier, puisque celle-ci n'aurait pas encore été publiée au Journal Officiel !

Je vous demande par le présent courrier de m'apporter des précisions sur ce dossier et, si nécessaire, de prendre les dispositions adéquates pour que la délibération en question entre en application au plus vite. Il serait en effet préjudiciable pour cette opération que la campagne publicitaire orchestrée par l'association « La Réserve » soit en décalage avec les « incitations fiscales » attendues de cette délibération.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous ne manquerez pas de porter à mon courrier, je vous prie d'être assuré, Monsieur le Président, de mes sentiments les meilleurs.

**Yannick CAMBRAY  
Conseiller Territorial**